



ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

L'autorisation doit être demandée avant le début de l'activité

La demande est réputée rejetée à défaut de réponse expresse dans un délai d'un mois

Le demandeur

NOM :	Affectation :
PRENOM :	RNE (obligatoire) :
Corps/Grade :	Discipline :
<input type="checkbox"/> TEMPS COMPLET/PLEIN <input type="checkbox"/> TEMPS PARTIEL Quotité	
Si temps plein, avez-vous demandé à travailler à temps partiel ? <input type="checkbox"/> Oui date de la demande Quotité <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, a-t-elle obtenu un avis favorable ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En attente de décision	

Concernant l'entreprise ou l'activité privée

Nom/Raison sociale – adresse	Forme juridique (Joindre les statuts ou projet de statut et Kbis de moins de trois mois dans le cas d'une reprise)	Secteur et branche d'activité :
Fonction exercée dans l'entreprise (détailler)	Le cas échéant, nature et montant des subventions publiques dont l'entreprise bénéficie	
<p><i>Je prends note que l'administration peut, à tout moment, s'opposer à l'exercice ou la poursuite de l'exercice d'une activité privée qui porterait atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.</i></p> <p><i>Je certifie avoir pris connaissance de la législation applicable en matière de cumul et je prends note que la violation des dispositions relatives au cumul donne lieu au reversement des sommes indûment perçues au titre des activités interdites, par voie de retenue sur le traitement.</i></p>		
Date	Signature du demandeur	

Partie réservée à l'administration

ETAPE 1 - Avis et visa du supérieur hiérarchique avant transmission au service gestionnaire :

FAVORABLE - RESERVES EVENTUELLES :

DEFAVORABLE - MOTIF :

Date Cachet et signature :

ETAPE 2 – Vérification de la compatibilité de la création ou reprise d'entreprise avec les règles de déontologie

COMPATIBLE

DEMANDE DE L'AVIS DU REFERENT DEONTOLOGUE

NON COMPATIBLE :

Date Cachet et signature

ETAPE 3 – Décision de l'autorité hiérarchique¹

AUTORISE

REFUSE

Date Cachet et signature

Si le cas échéant vous entendez contester cette décision, vous devez le faire dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de (Marseille pour le 13, 04, 05 et Nîmes pour le 84) qui peut également être saisi par l'application Télérecours citoyen, accessible à partir du site www.telerecours.fr

¹ L'autorisation est valable 3 ans maximum renouvelable une année après dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation, un mois avant le terme de la première période.